

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/07/2021

L'an deux mille vingt, le 21/07/2021 à 19h30 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice	6
- Présents	6
- Votants	6
- Absents	0
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle - CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël - MIRONNEAU Nathalie -

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 12/07/2021

Date d'affichage : 12/07/2021

Objet : Avis sur le pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA)- D_2021_07_02.

Vu la loi n°2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 1er;

Vu la loi n° 2021-160 du 15 Février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et notamment son article4;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5211-11-2;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC.2020.210 en date du 16 Novembre 2020 prenant acte du débat sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres et décidant de l'élaboration de ce pacte;

CONSIDERANT que l'article 1er de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique instaure, dans un nouvel article L.5211-11-2 du CGCT, à la suite de chaque renouvellement général, un débat obligatoire dans chaque EPCI sur l'opportunité d'élaborer un pacte de Gouvernance entre les communes membres et l'établissement public;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire de la CASA, par délibération n°CC.2020.210 en date du 16 Novembre 2020, pris acte de la tenue du débat sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres, et décide d'élaborer ce Pacte;

AR-Préfecture

006-21060107/21060107-2021-07-02-02
Reçu le 27/07/2021
Publié le 27/07/2021

CONSIDERANT que l'article L.5211-11-2 II du CGCT issu de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique n'indique qu'un contenu facultatif au Pacte de Gouvernance;

CONSIDERANT que suite à la décision du Conseil Communautaire d'élaborer un pacte de gouvernance, une présentation formelle suivie d'un débat au sein du Bureau Communautaire a eu lieu le 6 Avril 2021;

CONSIDERANT qu'à l'issue de ce débat, chaque commune a été sollicitée afin de formuler des remarques ou complément pour enrichir ce projet;

CONSIDERANT les réponses transmises par les Communes membres à la CASA;

CONSIDERANT que le Bureau Communautaire DU 31 Mai 2021 a validé le projet de Pacte de Gouvernance;

CONSIDERANT que ce projet a été notifié pour avis à l'ensemble des Communes membres de la CASA le 04 Juin 2021;

CONSIDERANT que la Commune dispose de deux mois après cette transmission pour formuler un avis simple;

CONSIDERANT que le Pacte de Gouvernance ainsi proposé s'inscrit dans la continuité des documents fondateurs de la CASA;

CONSIDERANT ainsi qu'à travers ce Pacte de Gouvernance, la Communauté d'Agglomération souhaite réaffirmer les valeurs fondatrices de la CASA, comme socle du dialogue avec les communes, constituant ainsi la feuille de route des défis à relever sur le prochain mandat 2020/2026, afin de concilier le développement du territoire et le bien-être de tous les habitants avec les enjeux de transition écologique, numérique et démocratique;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal est ainsi convié à délibérer sur le projet de Pacte de Gouvernance joint à la présente délibération;

Aussi, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

-Emettre un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance de la CASA joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITE avec

-6 voix POUR et

-0 voix CONTRE

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20210721-D_2021_07_02-DE
Reçu le 27/07/2021
Publié le 27/07/2021